

Accord protocole de coopération de la rétinopathie diabétique

Accord protocole de coopération de la rétinopathie diabétique

Diabète Occitanie a obtenu le 08 avril 2022, la validation de l'ARS pour qu'une de ses modalités de pratique du dépistage de la rétinopathie diabétique soit reconnue conforme au protocole de coopération national [« Réalisation de photographie du fond d'œil \(FO\) dans le cadre du dépistage de la rétinopathie diabétique \(RD\) par un\(e\) orthoptiste et/ou infirmier\(e\) en lieu et place d'un ophtalmologiste »](#).

Cet examen est réalisé par une infirmière de l'association, spécifiquement formée et sous la délégation d'un ophtalmologiste identifié, dans le cadre du programme itinérant [Diabsat](#), grâce à un camion équipé de plusieurs appareils qui permettent le dépistage des complications du diabète, au plus près des lieux de vie des patients concernés.

[View PDF](#)